



## Sortie des Primevères Dimanche 16 mars 2025

Cette sortie est organisée par : Françoise Landon - Jocelyne et Bernard Mellion.

Rendez-vous à 9H pour le pot de départ à Carsix (Eure) au carrefour de Malbrouck à la station Total.

Départ de la balade à 10H. Nous partons à la découverte de la Vallée de l'Oisans.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Votre véhicule : \_\_\_\_\_

Pour participer à cette sortie, vous devez être à jour de votre adhésion 2024 à l'ANVE

Tarifs par personne : 33 € X \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_

Vous avez le choix entre ces menus. N'oubliez pas votre passagère/passager. Cochez la case choisie .

Couscous 3 viandes avec pâtisserie orientale	<input type="checkbox"/>
Couscous 3 viandes avec salade de fruits /crème brûlée VOUS CHOISIREZ SUR PLACE le dessert	<input type="checkbox"/>
Entrée +Poulet grillé avec salade de fruits /crème brûlée VOUS CHOISIREZ SUR PLACE le dessert	<input type="checkbox"/>

L'après midi vous pouvez faire une visite facultative – 4E à régler sur place

Réponse obligatoire, par courrier, avant le **6 Mars** accompagné de votre chèque de règlement à l'ordre de l'ANVE chez Mr Jean-Marc Ponté, 39 Rue du Général Leclerc 61500 Sées

**Téléphones des organisateurs : Françoise : 06 70 21 03 52 Jocelyne 06 59 75 17 93 Bernard : 06 99 67 94 05**

Décharge de responsabilité :

Association déclarée régie par la loi de Juillet 1901

Siège social à l'Hôtel de ville, 61200 d'Argentan, numéro de SIREN : 387 478 928.

Cette sortie est une manifestation d'automobiles anciennes ayant pour but de rassembler les amateurs pour une promenade touristique de découverte et de convivialité.

C'est donc le propriétaire du véhicule participant à cette sortie qui a l'obligation de l'assurer et de couvrir ses propres responsabilités vis-à-vis des tiers, qu'ils soient ou non adhérents de l'association.

Par la signature de ce document, il déclare décharger les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de son véhicule automobile pour tout dommage corporel ou matériel causé à des tiers ou à lui-même dans quelques conditions que ce soit.

En outre, il autorise également les organisateurs à disposer librement du droit à l'image concernant son véhicule ou les occupants de son véhicule dans la cadre de la manifestation.

à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature